



Section Procédure en cas de mauvais temps	Page 1 de 2
	Date 24 novembre 2009

Énoncé

Il appartient à la direction générale des services de transport aux élèves ou à la personne désignée de décider d'annuler le transport scolaire, en collaboration avec les transporteurs scolaires.

La région est divisée en deux districts : le district « A » est la ville de Windsor et le district « B » est le comté d'Essex. L'annulation du service dans un district ne nécessite pas automatiquement l'annulation dans l'autre district. Chaque district sera évalué et la décision sera prise en fonction des conditions dans ce district.

L'annulation des services de transport n'a aucun impact sur les fermetures d'école. Les fermetures d'école sont du ressort des membres des conseils scolaires.

Si un itinéraire d'autobus ou des services de transport sont annulés le matin, cette décision reste en vigueur pour toute la journée scolaire, sauf pour une annulation en raison du brouillard, dans lequel cas des services seront fournis pour le reste de la journée si les conditions le permettent.

Les jours où les services de transport sont annulés, il incombe aux parents/tuteurs et tuteurs de fournir le transport à leurs enfants pour aller à l'école et en revenir.

Procédures : **Avant le début de la journée scolaire**

La décision d'annuler le transport à cause du mauvais temps doit être prise par suite d'une discussion avec les transporteurs scolaires et d'autres représentants et représentantes du transporteur provenant de diverses parties du comté et de la ville.

Vingt et un (21) observateurs routiers vérifient l'état des routes entre 5 h et 5 h 45. Ces observateurs font rapport aux entreprises d'autobus avant 6 h. Le représentant désigné ou la représentante désignée de l'entreprise d'autobus communique avec le ou la porte-parole du secteur qui, à son tour, communique avec la direction générale avant 6 h pour l'informer de la décision concernant l'annulation du service.

La direction générale communiquera avec la personne désignée de chaque conseil pour l'informer de la décision d'annuler des itinéraires. Cela se produira avant 6 h 15.

Le personnel de WESTS communiquera avec les médias avant 6 h 15 pour les informer de la décision d'annuler les services et affichera les renseignements sur le



GT - 014

Section Procédure en cas de mauvais temps	Page 2 de 2
	Date 24 novembre 2009

site Web pour s'assurer que les parents ont accès aux renseignements.

Procédures :
Pendant la journée scolaire

Lorsque les conditions météorologiques se détériorent pendant la journée, l'horaire régulier des services de transport sera maintenu. La direction générale peut décider en dernier recours de modifier l'heure de ramassage ou d'annuler le transport, après discussion avec les transporteurs scolaires.

Si le transport est annulé ou si l'heure de ramassage est modifiée, WESTS avisera les directions d'école et la personne désignée de chacun des conseils membres.

Les renseignements seront diffusés dans les médias et affichés sur le site Web dès que la décision aura été prise.

Approuvée par motion : CET n° 09-08 Date d'approbation : 10 décembre 2009